

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC

1175, avenue Lavigerie, suite 200
Québec (Québec) G1V 4P1

Organisme demandeur

et

LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC

4300, boulevard Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 2A6

Mis en cause

OBJET : Demande d'accréditation du Conseil de l'industrie forestière du Québec afin de représenter tous les acheteurs de bois de sciage et de déroulage aux fins de négocier en leurs noms l'ensemble des conditions de mise en marché (article 110 de *la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*)

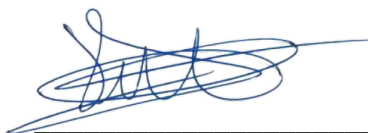
Veillez prendre note que la **Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec** (la Régie) recevra les observations des personnes intéressées lors d'une séance publique qu'elle tiendra les **22 et 23 août 2023 à 9 h 30**, par **moyen technologique Zoom**.

Les personnes intéressées à intervenir et à faire des observations peuvent en faire la demande en faisant parvenir au secrétariat de la Régie à rmaagc@rmaag.gouv.qc.ca, jusqu'au **9 août 2023**, un écrit indiquant leurs nom et adresse, leur position à l'égard de cette demande et une description sommaire des raisons justifiant cette position.

Pour suivre le déroulement à titre d'observateurs, les personnes intéressées sont invitées à visionner la séance diffusée en direct sur notre chaîne YouTube (<https://www.youtube.com/channel/UC1zPTJEdMoCroFcl1P1qZAA>).

Montréal, le 17 mai 2023

La secrétaire,



Jennifer Lemarquis, avocate